



---

## Medienmitteilung Communiqué de presse

Moutier, le 3 juin 2020

Le Ministère public régional Jura bernois-Seeland communique:

### Reconvilier

## Mise en accusation pour infanticide

**cpb. A l'issue de la vaste enquête, menée en lien avec le nouveau-né retrouvé sans vie à la mi-janvier 2019 à Reconvilier, le Ministère public régional Jura bernois-Seeland a mis en accusation la mère de l'enfant pour infanticide.**

À l'issue d'une vaste enquête, le Ministère public régional Jura bernois-Seeland a mis en accusation la mère du nouveau-né retrouvé à Reconvilier à la mi-janvier 2019. La mère de l'enfant devra répondre de ses actes devant la justice pour infanticide. D'après les résultats de l'enquête, l'enfant était en vie à la naissance. La mère l'aurait placé dans un sac en plastique et ensuite déposé sur une place de parc près de la salle des fêtes de Reconvilier, rapidement le même jour.

Les clarifications menées dans le cadre de l'enquête avaient permis d'identifier la mère de l'enfant (voir les appels à témoins du [17 janvier](#) et du [18 janvier 2019](#)), d'interpeller un homme proche de la jeune femme, sans être le père de l'enfant, et de le placer en détention provisoire ([communiqué de presse du 23 janvier 2019](#)). Sa procédure a fait l'objet d'un classement et il a été indemnisé pour le tort subi ([communiqué de presse du 17 mars 2020](#)).

Pour des raisons de protection de la personnalité et en raison de la nature délicate de cette affaire, le Ministère public régional Jura bernois-Seeland ne donnera pas d'avantage de détails. Pour l'heure, la date du procès n'a pas encore été fixée.